



Sortir le gaz de nos institutions

Trousse de mobilisation

Travailleuses et Travailleurs pour la Justice Climatique

Sortons
le gaz

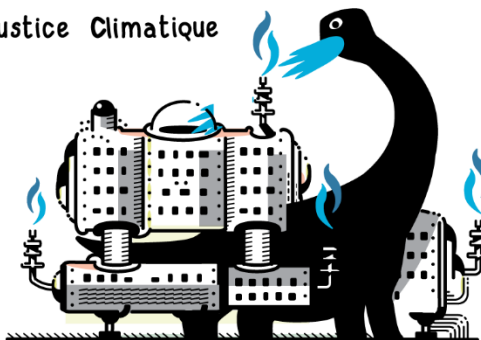


Table des matières

Questions et argumentaires	2
Pourquoi sortir le gaz fossile du chauffage ?	2
Pourquoi la biénergie (électricité et gaz) n'est pas une solution ?	2
Pourquoi choisir le tout-électrique alors que la biénergie semble moins chère pour les institutions ?	3
Est-ce que l'électrification complète n'est pas irréaliste en raison des enjeux de gestion de la pointe (lors des grands froids d'hiver) ?	4
Pourquoi le « gaz naturel renouvelable » (GNR) n'est pas une solution ?	4
Trousse de mobilisation	6
Étapes pour participer à la Campagne Sortons le gaz des milieux de travail	6
Gabarit de résolution syndicale	8
Personnes-ressources	10

Questions et argumentaires

Pourquoi sortir le gaz fossile du chauffage ?

Les arguments développés ici s'appuient entre autres sur les documents produits par le [RVHQ](#) et la [Coalition Sortons le gaz](#) !

- La combustion des carburants fossiles pour le chauffage émet chaque année 4,1 Mt éq.CO₂, soit 5,5 % des émissions de GES de la province.
- Le gaz fossile distribué par Énergir (97 % du gaz consommé au Québec) est composé de **95 % de méthane, un gaz dont le pouvoir de réchauffement est 81,2 fois plus élevé que celui du CO₂** (sur 20 ans). Or des fuites de méthane surviennent à toutes les étapes de la production du gaz fossile, avant même sa combustion.
- **Lutter contre le gaz fossile, c'est aussi lutter contre la dépossession coloniale** : le gaz vendu au Québec provient principalement de terres autochtones non cédées de l'Alberta et de la Colombie-Britannique (récemment, il venait aussi des États-Unis¹).
- **80 % du gaz fossile vient de la fracturation hydraulique**, ce qui cause des risques pour la contamination de l'eau, la santé des écosystèmes et des populations environnantes².

Pourquoi la biénergie (électricité et gaz) n'est pas une solution ?

- Les réductions de GES sont évidemment bien plus importantes avec une électrification complète plutôt qu'avec la conversion vers la biénergie. Pour une école primaire, le recours à une solution tout-électrique produirait **la moitié moins de GES que la biénergie**.
- **La carboneutralité complète est impossible avec la biénergie. Ainsi, les bâtiments qui font le choix de la biénergie devront modifier une deuxième fois leur système de chauffage d'ici 2050**, puisque le gouvernement du Québec s'est engagé à atteindre la carboneutralité complète à cette date.

¹

<https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/marches-energetiques/profils-energetiques-provinces-territoires/profils-energetiques-provinces-territoires-quebec.html>

² <https://e360.yale.edu/features/fracking-gas-chemicals-health-pennsylvania>

- L'entente sur la biénergie entre Hydro-Québec et Energir consiste à **payer un pollueur (Energir) pour qu'il continue à polluer** (mais un peu moins) ! Cette entente pourrait coûter à Hydro-Québec, notre entreprise publique, près de 7,2 milliards \$ d'ici 2050.
- Pour Énergir, le programme de biénergie est une bouée de sauvetage destinée à ralentir la dévalorisation de ses actifs et qui ne l'incite pas à reconverter ses activités vers des solutions véritablement écologiques.

Pourquoi choisir le tout-électrique alors que la biénergie semble moins chère pour les institutions ?

- La biénergie **continue à émettre des GES** là où on pourrait s'en débarrasser complètement (voir ci-dessus).
- Il n'est pas dit que cette solution sera toujours moins chère, puisqu'elle dépendra des **prix variables du marché** du gaz fossile et du « gaz naturel renouvelable » (déjà deux fois plus cher que le gaz fossile).
- Les coûts supérieurs du chauffage tout-électrique s'expliquent surtout par la **structure tarifaire actuelle d'Hydro-Québec qui favorise la biénergie** au détriment du tout-électrique³. Il faut faire pression sur Hydro-Québec pour que cette structure cesse de favoriser le gaz fossile. L'option décarbonée devrait toujours être la moins chère !
- Avec une meilleure isolation des bâtiments, un chauffage électrique fonctionnant avec des thermopompes (3 à 5 fois plus efficaces que les plinthes) et des accumulateurs thermiques, **les coûts d'exploitation seraient inférieurs à ceux de la biénergie** (surtout si la structure tarifaire d'Hydro-Québec était modifiée). Dans certains cas favorables, le recours à la géothermie pourrait même améliorer ce bilan énergétique et la facture associée.
- Hydro-Québec finance déjà des mesures éco-énergétiques pour les institutions d'éducation⁴.

³ Selon le tarif M, le prix minimum facturé pour la puissance correspond à 65 % de la puissance maximale consommée dans les 12 derniers mois. Par exemple, si la pointe maximale mensuelle atteint 377 kW en janvier 2024, une école va se voir facturer une pointe de 245 kW (65 % de 377 kW) en septembre 2024, même si sa pointe véritablement consommée en septembre 2024 est de 173 kW. Cela est d'autant plus lourd que la puissance peut représenter, pour une école primaire, plus de 60 % de la facture totale en électricité.

⁴

<https://www.hydroquebec.com/affaires/programmes-outils/scenarios-projets/projet-institutionnel-3.ht>

Est-ce que l'électrification complète n'est pas irréaliste en raison des enjeux de gestion de la pointe (lors des grands froids d'hiver) ?

- Il est possible de répondre aux besoins de chauffage durant la pointe. L'augmentation de la production d'électricité d'Hydro-Québec est certes une avenue, mais elle n'est pas nécessaire pour atteindre cet objectif. La simple **réduction de la consommation d'électricité et le déplacement dans le temps d'une portion de la consommation d'électricité en dehors des heures de pointe permet de le faire.**
- Il existe plusieurs solutions pour réaliser ces objectifs, notamment l'amélioration de l'efficacité énergétique, le recours aux thermopompes, aux accumulateurs thermiques, à la domotique et à la géothermie.
- Les accumulateurs thermiques permettent de déplacer la consommation électrique hors des périodes de pointe. Leur achat est déjà subventionné par Hydro-Québec.
- Il est également possible de [récupérer les rejets thermiques](#) des industries ou des centres de données pour chauffer des institutions, des serres ou d'autres bâtiments.
- Pour les nouveaux bâtiments, il faut mettre en place des normes de construction tendant vers des bâtiments à consommation énergétique nette zéro. La [Bibliothèque de Varennes](#), la [Maison du développement durable](#) et le [Mountain Equipment Coop de Longueuil](#) en fournissent de bons exemples.

Pourquoi le « gaz naturel renouvelable⁵ » (GNR) n'est pas une solution ?

- Pour l'instant, **ce GNR est imaginaire** : le gaz distribué par Énergir est composé à environ 99 % de gaz fossile et à environ 1% de GNR.
- Selon la réglementation, **90 % du gaz sera encore d'origine fossile en 2030**. Cette sortie du gaz fossile est beaucoup trop lente !
- **La production à grande échelle de GNR peut poser d'autres problèmes écologiques** : menaces pour les forêts et leur biodiversité, maintien des élevages

mlhttps://www.hydroquebec.com/affaires/programmes-outils/scenarios-projets/projet-institutionnel-1.html

⁵ Le GNR résulte de la purification des biogaz produits par la décomposition anaérobie de matières organiques (déchets, boues municipales, résidus forestiers, etc.).

industriels, perpétuation du gaspillage alimentaire. Elle pourrait aussi faire concurrence au compostage.

- **Toute fuite de GNR a le même effet sur le climat qu'une fuite de gaz fossile**, car le GNR est composé presque entièrement de méthane .

Trousse de mobilisation

Étapes pour participer à la Campagne Sortons le gaz des milieux de travail

La campagne *Sortons le gaz des milieux de travail* vise à pousser les institutions publiques, en particulier les écoles, cégeps, universités et hôpitaux, à se débarrasser de leur chauffage au gaz fossile pour le remplacer par du chauffage électrique.

Si vous voulez participer à cette campagne en impliquant votre milieu, voici 7 étapes simples que nous vous proposons pour vous aider à débiter :

1. **Convoquez une réunion avec des collègues de travail alié-es**, susceptibles de s'intéresser à l'enjeu. Durant cette réunion, présentez les enjeux de la campagne.
2. **Si nécessaire, contactez le responsable en environnement** de votre institution, afin d'avoir le portrait le plus précis possible de votre situation locale. Renseignez-vous sur l'avancée des démarches sur ce dossier.
3. **Dans les institutions d'enseignement supérieur, entrez en contact avec l'association étudiante pour tenter d'obtenir son appui dans cette démarche.**
4. **Proposez l'adoption d'une résolution dans votre prochaine assemblée syndicale** (voir exemple de résolution plus bas).
 - a) Planifiez cette assemblée avec votre conseil exécutif. Assurez-vous que le point figure à l'ordre du jour (ou puisse être ajouté) et que l'assemblée dispose du temps nécessaire pour discuter de cette question.
 - b) Contactez-nous si vous voulez que nous venions présenter la campagne dans votre assemblée.
 - c) Consulter le gabarit de Proposition d'électrification du chauffage par l'abandon du gaz et de la biénergie à la page 6.
 - d) Préparez vos arguments avec vos alié-es.
 - e) Pendant l'assemblée, prenez le temps de repérer de nouveaux ou nouvelles alié-es, que vous pourrez recontacter pour la suite de la campagne.
5. **Présenter le [Document à l'intention des directions d'établissement](#) à la direction et au CA de l'institution.**

Pendant toutes ces démarches, tenez-nous au courant de vos obstacles et de vos réussites, pour que nous partagions les meilleures pratiques. Le comité de campagne de TJC vous épaulera dans toutes les démarches.

Gabarit de résolution syndicale

PROPOSITION D'ÉLECTRIFICATION DU CHAUFFAGE PAR L'ABANDON DU GAZ ET DE LA BIÉNERGIE

CONSIDÉRANT QUE le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) met de l'avant les conséquences « cataclysmiques » des changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a établi une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 37,5 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990 ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur du bâtiment résidentiel, commercial et institutionnel est responsable de 10 % des émissions de gaz à effet de serre au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE des solutions permettant de décarboner les bâtiments existent et sont prêtes à être implémentées rapidement ;

CONSIDÉRANT QUE le maintien et l'expansion du réseau gazier actuel sont incompatibles avec les orientations gouvernementales en matière de lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE par le « Règlement modifiant le Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur », entré en vigueur le 1er janvier 2023, le gouvernement n'a porté qu'à 10 % le volume minimal de gaz naturel renouvelable injecté dans le réseau gazier à l'horizon 2030 ;

CONSIDÉRANT QUE ce volume minimal est insuffisant pour effectuer la transition énergétique du secteur des bâtiments et que le gaz naturel renouvelable devrait être exclusivement réservé aux usages commerciaux et industriels non-électrifiables ;

CONSIDÉRANT QUE la biénergie (chauffage au gaz et à l'électricité) est incompatible avec l'objectif de carboneutralité pour 2050 du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement québécois a adopté en 2023 une loi qui a comme but d'« encadrer la performance environnementale des bâtiments [...] qui ont un impact sur l'environnement, notamment son empreinte carbone [et] l'énergie qui est utilisée »⁶, que tous les gros bâtiments seront forcés à la décarbonation complète d'ici 2040 et que le

⁶ Éditeur officiel du Québec, 2024. Loi édictant la Loi sur la performance environnementale des bâtiments et modifiant diverses dispositions en matière de transition énergétique - Assemblée nationale du Québec, p. 5.

gouvernement du Québec a pour objectif de réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre issues du chauffage des bâtiments à l'horizon 2030 ;

ET CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec impose une nouvelle vague d'austérité budgétaire aux services publics :

Il est proposé par : _____ **appuyé par** _____ :

DE DÉNONCER l'incohérence du Gouvernement du Québec entre ses lois et objectifs environnementaux ainsi que l'absence de moyens financiers suffisants pour les atteindre.

DE DEMANDER au Conseil d'administration [DE/DU + NOM DE L'INSTITUTION] de planifier de manière exhaustive l'abandon, dans les plus brefs délais d'ici 2030, des appareils de chauffage aux hydrocarbures avant la fin de leur durée de vie utile en :

1. Remplaçant ses installations au gaz naturel, au mazout et au propane existantes par un système de chauffage électrique ;
2. Établissant des mesures de réduction de la consommation énergétique des bâtiments.

DE DEMANDER au Conseil exécutif [DE/DU + NOM DU SYNDICAT OU DE L'ASSOCIATION] de faire parvenir ses résolutions concernant la sortie du chauffage au gaz [À/AUX + FÉDÉRATION(S) OU ASSOCIATIONS NATIONALES] ainsi qu'au [MINISTÈRE] afin qu'ils s'engagent à soutenir les institutions québécoises dans leurs démarches de décarbonation.

DE DEMANDER aux instances syndicales auxquelles le [NOM DU SYNDICAT OU DE L'ASSOCIATION] est affilié d'appuyer la décarbonation du chauffage des institutions québécoises.

[NOM DU SYNDICAT OU DE L'ASSOCIATION]

[DATE]

Personnes-ressources

Pour être accompagnés dans vos démarches de mobilisation, contactez TJC : info@justiceclimatique.org

Si vous voulez vous mobiliser dans votre municipalité, vous pouvez contacter la *Coalition Sortons le gaz!* à info@sortonslegaz.com. Vous pouvez également contacter la coalition pour des questions techniques concernant les appareils de chauffage ou les mesures d'efficacité énergétique institutionnelles.

Pour plus d'informations sur la campagne Sortons le gaz de Travailleuses et Travailleurs pour la justice climatique, consultez notre Linktree : <https://linktr.ee/travailjusticeclimatique>.